



## Dispositif d'aide aux collèges pour la mobilité internationale des élèves

Les collèges de la Vienne qui souhaite réaliser un **projet de mobilité internationale des élèves** peuvent adresser une demande d'aide financière au Département de la Vienne

- Les échanges entre collèges pourront être organisés sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne,
- Pour être éligible, tout projet devra respecter, impérativement, **un échange avec réciprocité**,
- Le montant attribué sera de 50 € par élèves,
- L'aide sera limitée à 50 élèves par collège et par an,
- Selon les mêmes critères d'attribution, une aide exceptionnelle pourrait être étudiée pour une mobilité internationale hors de l'Union Européenne.

### **Faire une demande**

**Demande en ligne - Espace e-subventions.** Réaliser votre demande de subvention en ligne sur [www.lavienne86.fr](http://www.lavienne86.fr) via l'espace e-subventions.

Ce service numérique bénéficie d'un environnement sécurisé et confidentiel et vous permet de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

**Le formulaire de demande d'aide à la mobilité internationale des élèves** est également téléchargeable sur [www.lavienne86.fr](http://www.lavienne86.fr).

Les dossiers devront être déposés sur la plateforme e-subventions ou être envoyés **2 mois avant la date de départ à :**

Département de la Vienne  
Direction des Sports et de la Coopération Internationale  
Place Aristide Briand CS 80319  
86008 Poitiers Cedex  
[international@departement86.fr](mailto:international@departement86.fr)